

LIVRET d'ACCUEIL

Bienvenue aux Rencontres des Ami.e.s de S!lence

Sommaire

Vous nous rejoignez cette année aux « Rencontres des Ami-e-s de S!lence » !

Notre grande famille se retrouve d'été en été et se recompose un peu à chaque fois. Vous en ferez partie pour notre plus grande joie afin d'y vivre une alternative sociale et pratique, celle que nous vivons déjà chaque mois en lisant notre revue de référence S!lence, que vous appréciez sûrement vous aussi.

Ci-dessous, voici quelques incontournables et autres spécificités des Rencontres

:

- Notre charte, règlement intérieur et statuts
- Comment participer à l'autogestion ?
- Comment proposer un atelier ?
- Ou trouver un référent ?
- Cuisine Repas et vaisselle, mode d'emploi
- Douches & sanitaires, mode d'emploi
- La commission de sérénité
- Consensus
- Signes du consensus
- Le prix libre
- Commission ciel étoilée
- Vous impliquer dans la vie de l'association

Notre charte

L'association des Ami-e-s de S!lence (AdS) a pour but de **favoriser les liens, les rencontres, les actions et le partage de connaissance entre les lectrices et les lecteurs de la revue *S!lence* et de promouvoir l'écologie, les alternatives, la non-violence et la pratique du consensus dans l'esprit de la revue.**

L'adhérent-e s'engage à prendre connaissance de la revue *S!lence*.

Lors des rencontres, les ADS font le choix d'expérimenter sur l'espace du camp les valeurs de la revue *S!lence*:

- Sobriété énergétique en limitant l'usage d'outils électriques, en privilégiant le covoiturage et l'utilisation de cuiseurs économiques à bois pour la cuisine
- Végétarisme
- Consommation de produits locaux biologiques
- Prise de distance par rapport aux addictions:
 - * tabac, alcool et stupéfiants
 - * thé, café, chocolat
 - * outils technologiques de jeu et de communication
- Toute personne majeure qui vient avec une personne mineure s'engage à lui expliquer les valeurs de la charte et à obtenir son accord

Nous espérons que vous rejoindrez les ADS qui ont fait ce choix au quotidien ou qui l'expérimentent sur le camp. Si ce n'est pas le cas, nous vous incitons à une pratique discrète en dehors de l'espace collectif.



Les Statuts

Article 1er

Il est fondé entre les adhérent-e-s aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre "Les Ami-e-s de Silence".

Article 2

Buts : Cette association a pour but de favoriser les liens, les rencontres et les actions entre les lectrices et lecteurs de la revue alternative Silence, et promouvoir l'écologie, les alternatives et la non-violence, dans l'esprit de la revue.

Article 3

Siège social : Il est choisi par simple décision de la Collégiale.

Article 4

Adhésion : L'association se compose exclusivement de membres actifs. Pour faire partie de l'association, il suffit d'en faire la demande et de régler sa cotisation.

Article 5

La qualité de membre se perd par :

- a.. La démission
- b.. Le décès
- c.. La radiation prononcée par la Collégiale ou l'assemblée générale pour motif grave, l'intéressé ayant à se présenter devant l'Assemblée Générale et/ou la Collégiale pour fournir des explications.

Article 6

Les ressources de l'association comprennent :

- a.. le montant des droits d'entrée et des cotisations
- b.. les subventions de l'état, des départements et des communes,
- c.. les dons manuels, les ventes de services ou produits (journal, buvette.), recettes des fêtes et autres manifestations exceptionnelles
- d.. toutes ressources autorisées par la loi.
- e.. Aides en nature

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun des adhérent-e-s ne pourra être tenu personnellement pour responsable des dits engagements.

Article 7

Administration :

Le bureau et le conseil d'administration sont composés par un collectif nommé "la collégiale", constitué pour un an lors de l'assemblée générale.

Les membres de la collégiale sont renouvelés en partie chaque année, chacun étant invité à ne pas être membre plus de trois années d'affilée.

Tous les membres de la collégiale sont sur le même pied d'égalité : chacun des membres sont ainsi co-président-e-s de l'association.

La collégiale est investie des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association. Elle peut ainsi agir en toutes circonstances au nom de l'association. Elle peut désigner un de ses membres pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Chaque membre de la collégiale peut être habilité à remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation et tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'association et décidé par la collégiale.

Les membres de la collégiale exercent leurs fonctions bénévolement. Toutefois, les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat, après accord préalable de la collégiale, peuvent être remboursés sur justificatif.

La collégiale est ouverte aux nouvelles personnes en cours d'année, qui en font la demande pour aider sur un ou plusieurs secteurs, projets ou actions.

Article 8

Réunion de la collégiale :

La collégiale se réunit une fois au moins dans l'année, avant les rencontres et l'AG annuelle.

Procédure de décision dans la collégiale et dans les assemblées générales :

Les décisions sont prises autant que possible par consensus. C'est à dire que tout le monde doit être d'accord, s'abstenir ou s'opposer sans bloquer, mais si un ou plusieurs des participant-e-s bloquent la décision, la décision est reportée.

Une (ou plusieurs) personne peut bloquer la décision seulement s'il-elle réussit à démontrer la validité de son opposition, c'est à dire que la décision qui va être prise est vraiment dommageable au groupe et/ou en contradiction avec ses principes fondamentaux. Si le groupe reconnaît le bien fondé de l'opposition, alors la décision peut être bloquée.

Si le groupe ne reconnaît pas le bien fondé de l'opposition, le problème évoqué n'est pas légitime et le groupe peut continuer dans la décision qu'il avait l'intention de prendre initialement. Dans ce cas la décision prise devra recueillir l'assentiment d'au minimum 75% des membres présents.

Article 9

Assemblée générale ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association .

L'inscription aux rencontres inclut l'invitation à l'AG, l'ordre du jour est établi par les participant-e-s quelques jours avant.

Les différentes commissions ou groupes de tâches ayant préparé et organisé les rencontres présentent leur bilan (gestion, situation morale et financière) ; puis les évolutions, projets etc... sont débattus et décidés au consensus si possible ;

la nouvelle collégiale est appelée et constituée pour préparer les rencontres, actions et projets pour l'année suivante.

La présence du quart des membres est nécessaire pour que l'assemblée générale puisse délibérer. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée avec le même ordre du jour, à un jour au moins d'intervalle. Celle-ci délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présent-e-s.

Nul ne pourra représenter une personne autre que elle-lui même.

Article 10

En cas de situation grave :

une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur la demande de 20% des membres inscrits, ou à la demande de la collégiale. Les invitations doivent être envoyées au moins quinze jours avant et l'ordre du jour présenté. Le quorum et les modalités de prise de décisions sont les mêmes qu'en AG ordinaire.

Article 11

Règlement intérieur :

Un règlement intérieur peut être établi par la collégiale. Ce règlement est destiné à fixer les

divers points non prévus par les statuts .

Article 12

Dissolution :

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un (ou une) ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci dont elle détermine les pouvoirs et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

En aucun cas, les membres de l'association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

L'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs autres associations poursuivant des buts similaires et qui seront nommément désignées par l'assemblée générale extraordinaire.

Règlement intérieur

Mis à jour en février 2024 suite à l'Assemblée Générale annuelle des rencontres de 2023

Art.1 – L'adhérent-e se reconnaît dans les valeurs de la charte de l'association des ADS et s'engage à les respecter en signant ce règlement dès son arrivée sur le camp des rencontres.

Art.2 – Les personnes présentes à chaque rencontre doivent être adhérent-e-s, à l'exception des personnes expressément invitées par l'association des ADS.

Art.3 – Dans le cadre de chaque rencontre un groupe de référent-e-s identifiables est nommé par la première agora et son rôle est d'informer et de faciliter la vie quotidienne.

Art.4 – Les membres de l'association les ADS s'attacheront à développer, à formaliser et à pratiquer les méthodes de décision au consensus dans les agoras, les ateliers et toutes les occasions de la vie quotidienne. Ils s'attacheront notamment à informer les nouve-lles-aux adhérent-e-s de ces méthodes lors de la première agora. Chacun-e est co-responsable de transmettre le savoir dont il dispose à ce sujet.

Art.5 – Chaque adhérent-e désirant animer un atelier doit préparer une fiche en présentant le contenu. Il la joint si possible à son inscription, et l'affiche obligatoirement lors des rencontres au plus tard avant l'Agora précédant l'atelier.

Chaque atelier et conférence doit être dans l'esprit de la charte de l'association des ADS.

Art.6 – Les chiens ne sont pas admis lors des rencontres.

Art.7 – La collégiale désigne un-e ou des facilitat-rices-eurs pour la première Agora de chaque rencontre. Par la suite chaque Agora désigne la-le ou les facilitat-rices-eurs pour la suivante.

Art.8 – Tout adhérent-e est co-responsable de l'application du règlement. Tout adhérent-e ayant des doutes sur le respect de la charte et/ou du règlement est invité à en faire part à une personne du groupe de référent-e-s.

Art.9 – L'association se dote d'une commission de sérénité pour gérer les tensions et les conflits dans un esprit non-violent.

Art.10 – Les règles de vie non prévues dans le règlement intérieur pourront être définies lors de chaque Agora quotidienne.

Art.11 – Les décisions prises en Agora quotidienne sont ensuite affichées dans le camp et restent valables jusqu'à la fin du Camp.

Elles sont toutes répertoriées et lues en AG annuelle et peuvent y être validées en tant que décisions d'AG annuelle par décision au consensus si on souhaite les pérenniser.

L'AG annuelle de chaque rencontre a le pouvoir de modifier le règlement intérieur.

Art.12 – Les décisions prises lors de la dernière AG annuelle en date sont souveraines.

Art.13 – Tout-e adhérent-e présent-e est co-responsable de la vie de la rencontre et participe bénévolement aux tâches communes.

Art.14 – Le respect des valeurs de l'association.

Protocole à appliquer en cas de non-respect récurrent des valeurs des Ami-e-s de Silence par un-e adhérent-e pendant les rencontres :

- La commission de sérénité et les personnes-ressources sur place rencontrent la personne et lui demandent de modifier son comportement.
- En cas d'échec, un groupe d'au moins 5 personnes parmi celles qui sont déjà intervenues mais ne sont pas trop impliquées émotionnellement peuvent décider de demander collectivement à la personne de quitter les rencontres avec le soutien de l'ensemble des adhérent-e-s présent-e-s.

Art.15 – L'organisation des Agoras quotidiennes:

Les Agoras commencent dès le début des rencontres mais tant que le camp n'est pas monté, elles sont consacrées à « l'opérationnel », avec des horaires adaptés à la météo et une durée limitée.

Art.16 – Sur demande de l'AG annuelle, la collégiale peut inviter un-e ou des intervenant-e-s pour un apport de compétences qui sera éventuellement défrayé à titre exceptionnel.

Cependant, les ADS donnent préférence à l'échange de savoirs et de compétences par l'usage de leur forces vives.

Art.17 – Une commission de sérénité pourra être désignée en cas de désaccord entre personnes quant à l'application du règlement.

Autogestion ?

Les Rencontres sont autogérées : la participation, l'implication et l'engagement de tou-te-s sont nécessaires et indispensables pour inventer, gérer et vivre ces 2 semaines telles que nous les concevons.

En plus pour les plus jeunes, adolescents et enfants, c'est une expérience collective unique à vivre et l'occasion de donner un coup de booste à leur éducation alternative.

Comment puis-je prendre part à l'autogestion ?

- En jetant un œil chaque jour dans le tableau «vie du camp» et en m'inscrivant dans l'une des activités nécessaires au bon déroulement de camp
- En aidant et en apprenant de ceux qui font ;
- En partageant mes propres savoirs ;
- En ne cherchant pas un chef... il n'y en a pas ;
- En prenant des initiatives.



Ateliers

La spécificité des Rencontres et ce qui en fait sa grande richesse, sont les ateliers qui sont proposés par les participant-e-s. Ils sont autant de possibles pour les rencontres et les échanges entre nous. Dès maintenant, vous pouvez réfléchir à des thématiques ou des pratiques que vous souhaitez partager : une préoccupation écologique et/ou sociale dans votre région, un savoir que vous souhaitez transmettre, un jeu collectif à expérimenter, des activités à destination des plus jeunes, du forum théâtre sur un sujet qui vous interpelle, un thème mis en exergue par Silence ... Mettre la main à la pâte, c'est affiner sa pratique de l'écologie et de la décroissance, et aussi l'occasion d'échanger et faire des connaissances. Ces rencontres reposent beaucoup sur la culture collective et sa transmission, Alors a vos méninges pour inventer et créer cet événement !

Où trouver la liste des ateliers proposés ?

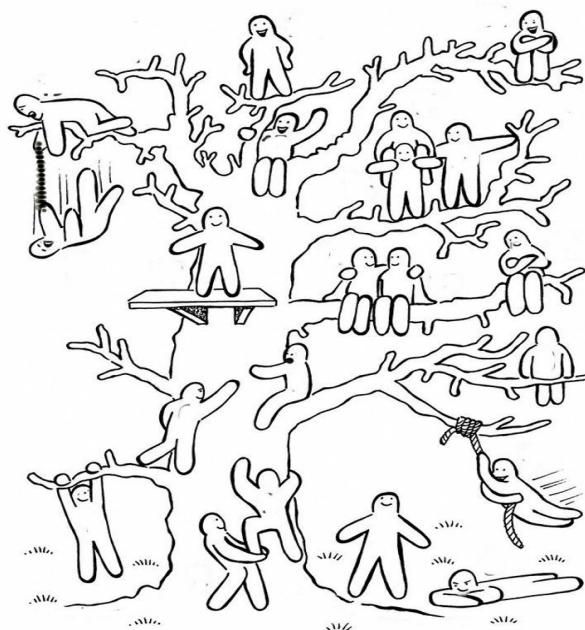
Sous la tente prévue.

Puis-je proposer un atelier et à quelles conditions ?

Oui, partager ses savoirs/compétences est l'une des richesses des Rencontres.

Les seules conditions sont :

- que l'atelier respecte la charte des Rencontres ;
- qu'il ne promeuve pas une idéologie sectaire ou dangereuse ;
- qu'il soit annoncé sur le panneau des ateliers



Référents

Il n'y a pas de chef aux Rencontres. En revanche, il y a des référent-e-s qui vous guideront si vous êtes perdu.e :

- Référent-e-s liens avec le lieu :
-
- Référent-e-s accueils :
-
- Référent-e-s cuisine :
-
- Référent-e-s économat :
-
- Référent-e-s eau :
-
- Référent-e-s toilettes :
-
- Référent-e-s pharmacie :
-

Cuisine Repas Vaisselle et Lessive mode d'emploi

Pour minimiser notre empreinte écologique, nous cuisinons ensemble sans gaz ni électricité, à partir de produits locaux, végétariens et biologiques.

Pour aller plus loin aussi à titre personnel, nous faisons le choix, sur le lieu des Rencontres, de ne pas consommer d'aliments addictifs, d'alcool, de tabac (ou autre ...), ni d'utiliser des appareils électroniques ou téléphoniques portables.

Nous serons ainsi pleinement présent-e-s pour vivre l'expérience « Rencontres des Ami-e-s de Silence » !

• Qui fait la cuisine ?

Vous... nous tous ! Inscrivez-vous sur le tableau de vie du camp

• Qui fait la vaisselle ?

Vous... nous tous ! Au coin vaisselle.

1 Seau à compost

2 un bac de dégraissage

3 un bac de lavage

4 un bac de rinçage

5 des bidons d'eau

6 palettes pour sécher la vaisselle

7 éponges, grattoirs, liquide vaisselle biodégradable

faire tourner lorsque un bac devient trop sale et re-remplir d'eau propre.

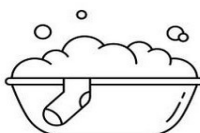
Une équipe grosse gamelles (inscription au tableau des tâches).



• Qui fait la lessive ? Vous... nous tous ! Au coin lessive.

Un savon à disposition, une brosse et un ou deux bac, un planche ou un pierre

6



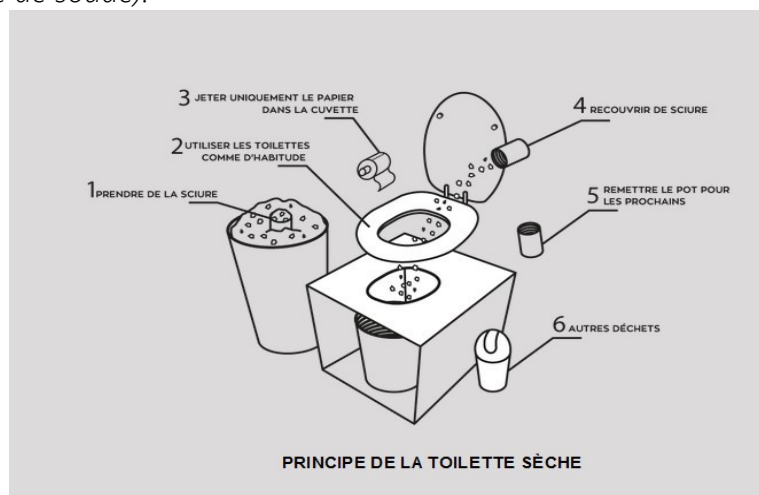
Douche et Sanitaires mode d'emploi

Sur le camp nous installons les commodités : douches et sanitaires.

Voici nos conseils pour l'utilisation des toilettes à litière bio maîtrisée :

- Lors de la mise en place du réceptacle, il faut y mettre dans le fond une litière d'environ 5 cm (Une litière sèche et végétale : On peut utiliser toute matière végétale sèche. La litière peut-être composée de copeaux de bois, de sciure, de paille (hachée de préférence), de foin, de feuilles d'arbres sèches, de fins broyats de branchages. Mais aussi de carton ou papiers déchiquetés, ...).
- Faites vos besoins, vous pouvez utiliser du papier toilette écologique (de préférence non-coloré ni parfumé). Recouvrez vos besoins de litière. Quelques doses suffisent, l'important est que tout soit recouvert. Cela permet une meilleure absorption et couvrira les odeurs.
- Une fois le réceptacle plein, il faut aller le vider sur le tas de compost réservé aux toilettes sèches.
- Utiliser la brouette pour transporter le bac et suivre le fléchage (plan à l'accueil), en prenant une réserve d'eau, le nécessaire de nettoyage (bâton, pulvérisateur eau-vinaigre, brosse ou éponge).
- Ensuite, il suffit de le nettoyer à sec avec des bâtons, herbes sèches, sciure...) et de rincer avec un peu d'eau (eau de recyclage de vaisselle par exemple) en prenant soin de jeter cette eau sur le compost.
- Avant de remettre le seau en place, on passe un petit coup d'eau mélangée à du vinaigre sur et dans le seau à l'aide d'un petit spray-pulvérisateur. Le vinaigre blanc peut-être utilisé, mais attention à ne pas en mettre trop car il a une action anti-bactérienne et la magie du compost opère grâce aux bactéries...
Vous pouvez opter pour du savon noir, savon de Marseille etc...
- Laisser sécher le seau quelques instants puis le remettre en place.
- Recharger en papier toilette, litière, eau du lave main, savon.

Toutes les deux ou trois vidanges, il est préférable de nettoyer convenablement le seau à l'aide d'une éponge ou brosse (réservée à cette opération), d'eau chaude et d'un mélange de vinaigre et d'eau ou bicarbonate de soude).



MODE D'EMPLOI DES TOILETTES SÈCHES À LITIÈRE BIO MAITRISÉE



1. Prends de la litière dans le pot et vérifie s'il y a du papier.



2. Utilise les toilettes
comme d'habitude.



3. Jette le papier dans la cuvette
Et recouvre de litière.

4. Remplace le pot dans le bac
à litière.



5. Jette les autres déchets dans la poubelle.



6. Quand le seau est plein,
on va le vider sur le compost.

Douches et eau sur le camp

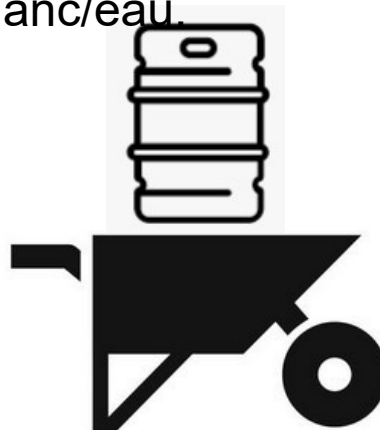
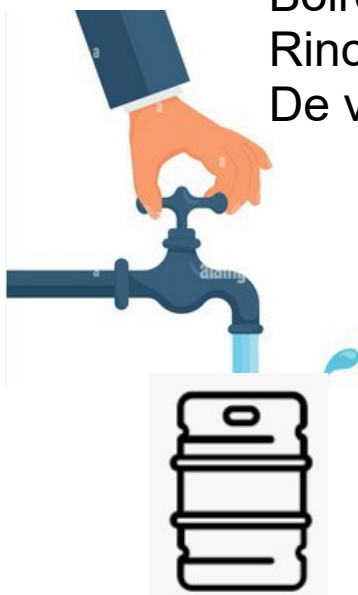
Eau potable : remplir les
Fûts d'eau potable au
Robinet du lieu ou
À la source du village

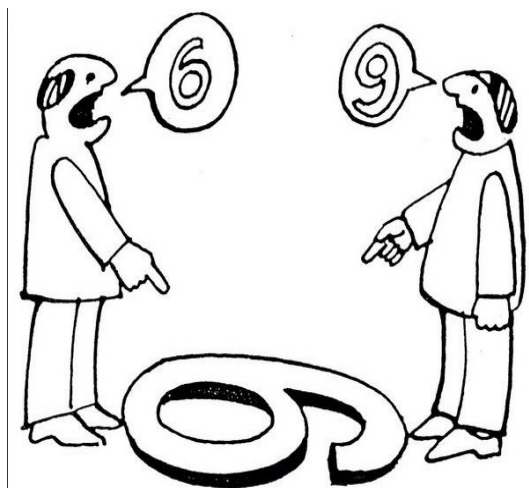


Douche : remplir l'eau dans la
Bouteille ,
remettre le bouchon percé
Se doucher
Replacer la bouteille à coté de
La poubelle d'eau.



Remplir l'eau à la source disponible.
Ramener l'eau dans les fûts pour
Boire, se laver les mains, se doucher.
Rincer la brouette avec une dilution
De vinaigre blanc/eau.





Commission de sérénité

En cas de conflit, vous pouvez vous adresser à une personne de la commission sérénité. Cette année, il s'agit de :

.....
.....
.....
.....
.....

Cette commission se pose en tiers entre les deux personnes en conflit et essaye de les amener à une résolution du conflit, en respectant les règles des Rencontres.

Le consensus

Aux Rencontres, il y a des assemblées régulièrement, pour prendre les décisions qui doivent être prises.

Ces assemblées fonctionnent au consensus. Le consensus est un moyen de prendre une décision qui fait appel à la créativité de chacun-e. C'est un processus au terme duquel toutes les personnes qui y participent se reconnaissent dans la proposition soumise à décision. Cette proposition n'est pas imposée par une majorité contre une minorité comme dans le vote.

Le consensus est une construction collective qui renforce le groupe en produisant de la cohésion et de la confiance dans le groupe du fait que tout-e un chacun-e se sent partie prenante de la décision.

La décision finale sera souvent différente de la proposition initiale. On ne va pas choisir entre une solution A et une solution B, mais chercher une voie qui n'est pas souvent visible au début, et construire une solution C, D ou E... On est tous co-responsable ensemble de trouver une solution satisfaisante, et non pas face à face en opposition.

Lors des assemblées, on trouve plusieurs rôles :

- Le facilitateur reformule régulièrement la proposition soumise à la décision en essayant d'intégrer les différents points de vue qui se sont exprimés
- Le donneur de parole note les personnes qui souhaitent parler et l'ordre dans lequel ils lèvent la main
- Le maître du temps surveille l'horloge afin que les débats avancent
- Le gardien des émotions peut suspendre les débats s'il sent que ceux-ci deviennent trop impliquant émotionnellement

Ces fonctions sont tenues à tour de rôle par tous ceux qui le souhaitent.

Le consensus fonctionne avec une série de signes (voir à droite).

Utilisez les signes non verbaux pour partager votre opinion ou prendre des décisions sur la base du consensus. Les signes vous permettent d'interagir avec l'intervenant sans l'interrompre.

Les signes du consensus



Le PRIX LIBRE, c'est quoi ?

Le prix libre, c'est : « Tu paies ce tu peux, ce tu veux ! » Cette démarche peut paraître, pour certain-e-s, idéaliste, irréaliste, insolite, ou peut ne pas être comprise. C'est sur, nous sommes conditionne-e-s pour payer ce qu'on nous dit de payer sans chercher à connaître le coût du service / produit !

Le prix libre est aussi une pratique de solidarité dans le sens où chacun-e, quels que soient ses revenus, peut bénéficier des mêmes services.

Le prix libre donne l'occasion d'un questionnement : combien vais-je donner ? Quels sont mes moyens ? Quels sont les frais qu'occasionne l'organisation des Rencontres, etc. ? A quel point puis-je ou ai-je envie de participer ?

La pratique du prix libre se développe pour créer les conditions d'un autre rapport à l'argent qui règne en maître dans notre société.

On s'éloigne ainsi d'une attitude purement consummatrice, où la somme qu'on donne est un geste rapide et machinal.

Il y a cependant un risque, celui de ne pas avoir assez de ressources pour couvrir les frais d'organisation des Rencontres et la gestion de l'association.

C'est pourquoi il est important que chacun soit le plus juste possible afin de permettre la survie dans l'association de ce modèle financier unique et si rare aujourd'hui, laissant les gens libres !

Comme l'association doit cependant couvrir les frais d'organisation, nous donnons une indication sur ce que coûte le camp :

- Alimentation : par personne et par jour
- Autre frais (eau, électricité, logistique, pharmacie, etc) : par jour et par personne

ComMission Ciel-Etoilé 2012

Questionnements et objectifs :

Place des enfants dans le camp ?

Exprimer les peurs, les envies de chacun-e

Pourquoi écouter les enfants ?

Comment faire ?

Qu'est-ce qu'un enfant peut apprendre à un adulte ?

Différences enfants / adultes ?

Partager des jeux !

A vous !...

→ Nous souhaitons inviter les adultes à considérer les enfants – leur dire bonjour, leur parler – comme à des personnes normales.

→ Si quelque chose ne plaît pas dans un acte ou une parole d'enfant, si quelque chose vous paraît dangereux, privilégier la communication émotionnelle : « quand je te vois faire ça, j'ai peur que tu te fasses mal... », « Je ne suis pas content quand tu me pousses comme ça... »

→ Une célébration : il n'y a pas trop de conflits entre enfants sur le camp !!
Félicitations :-)

→ Nous invitons les adultes à jouer (comme les enfants !). C'est rigolo et ça attire les enfants aussi :-). Si possible plutôt des jeux coopératifs.

→ Nous invitons les adultes à proposer des activités aux enfants et des ateliers ouverts à e-lles-ux

→ Nous souhaitons mettre en place un coin calme où tout adulte/enfant peut venir lire des histoires, chanter des chansons, notamment après dîner.
A deux c'est peut-être plus facile...

→ Idée d'activité : dessiner des pictogrammes sur les panneaux des toilettes

→ Nous souhaitons mettre en place des petits jeux rapides lors des agoras pour se détendre et lâcher un peu le sérieux ou les conflits. Ça rendrait l'agoras sans doute moins « lourde » et plus efficace !

Vous impliquer dans la vie de l'association



Tous les ans, au cours des Rencontres, une nouvelle collégiale est désignée parmi les volontaires. Cette collégiale a pour fonction de préparer les Rencontres suivantes.

Pourquoi pas vous ?

Voici les différents rôles que vous pouvez prendre :

- Secrétariat : récupérer les documents, inscription en préfecture, récupérer la liste des adresses mails des ADS, lien avec la revue Silence, bulletin de liaison.
- Inscriptions : gérer la réception des inscriptions, sur le site internet et par la Poste, répondre aux questions et aux courriels, établir un tableau des inscrits avant les rencontres.
- Recherche du lieu : Rechercher un lieu pour les prochaines rencontres, vérifier si le lieu répond aux critères, faire le lien avec les hôtes
- Gestion du site internet: mise en ligne des articles, compte-rendus, modification du formulaire d'inscription, envoi des mails, gestion des documents en ligne
- Économat : préparation des commandes d'alimentation en amont des rencontres, recherche des producteurs locaux (des le mois de décembre) avec calcul au plus juste par rapport au bilan des années précédentes pour pouvoir semer a temps.
- Logistique : déplacement du matériel d'une rencontre a l'autre, gestions des achats éventuels, sciure, eau , inventaire en fin de camp
- Lien avec la revue S!lence (Ads près de Lyon pour assister au conseil d'administration)
- Trésorerie : gestion des comptes d'une rencontre a l'autre, banque a Montpellier, en lien avec l'économat, frais de la collégiale, actualiser le prix indicatif

Quel que soit votre niveau de compétence, vous serez aide par les anciens!